



CONFÉRENCE ARRÊTÉ DES COMPTES

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

MARDI 26
NOVEMBRE
2019

PALAIS BRONGNIART - PARIS

CONFÉRENCE ARRÊTÉ DES COMPTES

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Votre rendez-vous incontournable pour décrypter, en une seule journée, l'essentiel de l'actualité comptable, réglementaire et fiscale 2019.

Vous bénéficierez des interventions d'institutionnels et de témoignages de représentants d'entreprises dont notamment :



Astrid Milsan

Secrétaire Générale Adjointe en charge de la Direction des émetteurs et de la Direction des affaires comptables de l'**AMF**



Lise Chorques

Directeur Général d'**ACTEO**



Bertrand Perrin

Directeur des normes comptables et projets spéciaux du **Groupe Vivendi** et membre de l'**IFRS Interpretations Committee** (IFRS IC)



Jean-Michel Carayon

Senior Vice President Credit Strategy and Standards de **Moody's France SAS**



Marie Seiller

Directrice des affaires comptables de l'**AMF**



Hervé Philippe

Membre du Directoire, Directeur Financier du **Groupe Vivendi**



Karl Nietvelt

Head of Research Global Infrastructure & Utilities de **S&P Global Ratings**

Les présentations techniques seront assurées par les experts de KPMG et de KPMG Avocats.

DATE
Mardi 26 novembre 2019
De 8h45 à 17h30
Accueil à partir de 8h15

LIEU
Palais Brongniart
28, Place de la Bourse, 75002 Paris

MÉTRO
Bourse
Ligne 3

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

ACTUALITÉ IFRS

- IFRS 16 - Contrats de location
- IFRS 15 - Revenu et IFRS 9 Instruments financiers : un an après
- IFRIC 23 - Incertitudes fiscales
- Recommandations de l'AMF
- Autres points de clôture

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS

- Comptabilisation du chiffre d'affaires
- Refonte du règlement 99-02 sur les comptes consolidés
- Doctrine comptable de la CNCC

ACTUALITÉ AMF ET EUROPÉENNE DES SOCIÉTÉS COTÉES

- Nouveau règlement prospectus
- Reporting électronique

ACTUALITÉ FISCALE

- Principales mesures des projets de Lois de Finances

ACTUALITÉ JURIDIQUE ET SOCIALE

- Principales dispositions de la loi Pacte et de la loi de simplification du droit des sociétés

COMMUNICATION FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

Le programme étant lié à l'actualité, il sera amendé et complété en fonction des derniers textes publiés.

POUR S'INSCRIRE OU EN SAVOIR PLUS :

www.adc-entreprises.eu
www.arretedescomptes.kpmg.fr

UNE JOURNÉE POUR :

- **Maîtriser** l'essentiel de **l'actualité comptable française et IFRS**
- **Décrypter** les points clés de **l'actualité juridique, fiscale et sociale**
- Bénéficier **des éclairages** de nos experts et invités

Contact

DII

Tél. : 01 43 12 85 55

E-mail : adc@dii.eu

En partenariat avec :



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. Imprimé en France. Conception - Réalisation : Communication - OLIVER - Septembre 2019.



CONFÉRENCE ARRÊTÉ DES COMPTES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

MARDI 26
NOVEMBRE
2019

Bulletin d'inscription

A. Coordonnées du participant

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom / Prénom :

Fonction :

Tél. :

E-mail :

Société :

Adresse :

CP / Ville :

B. Dossier d'inscription suivi par (si différent du participant)

Société :

Nom / Prénom :

Fonction :

Tél. :

E-mail :

C. Facturation

Adresse de facturation :

.....

Tél. : Email :

N°TVA intracommunautaire (obligatoire) :

N° de bon de commande ou n° de PO (si applicable) :

En partenariat avec :



Si vous souhaitez inscrire plusieurs participants,
merci de photocopier ce bulletin d'inscription

D. Tarif (TVA 20 %)

- Tarif contact KPMG, ACTEO ou APDC : 850€ HT / 1020€ TTC** par personne
- Tarif public : 1090€ HT / 1308€ TTC** par personne

Pour bénéficier du tarif réservé à l'inscription de groupe (à partir de 3 participants, au sein de la même entreprise), veuillez contacter directement DII au : + 33 (0)1 43 12 85 55.

E. Règlement

- Par chèque à l'ordre de DII en portant la mention **TEK1911** au dos du chèque
- Par virement à notre banque : BNP PARIBAS, compte N°30004 00760 00010009271/92 libellé au nom de : DII avec la mention **TEK1911 et le nom du participant**
- Par virement international SWIFT à notre banque : BNP AFRPPXXX, IBAN : FR763000400760 00010009271/92 libellé au nom de : DII avec la mention **TEK1911 et le nom du participant**

F. Confirmation

- Je confirme que :**

(a) J'ai lu et accepte les conditions de remplacement et d'annulation (voir ci-dessous)

(b) Je suis habilité(e) à signer ce document au nom de l'entreprise désignée ci-dessus

Important : Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés en intégralité avant l'événement

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Inscription

Par internet : www.adc-entreprises.eu

Par e-mail : adc@dii.eu

Par téléphone : +33 (0)1 43 12 85 55

et envoyez par e-mail ce bulletin pour confirmer votre inscription

TEK1911

Par courrier :

Envoyez le bulletin dûment rempli accompagné de votre paiement à :
DII/KPMG, 164 bd Haussmann - 75008 Paris - France

Conditions d'annulation et de remplacement : Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 120 €HT. Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Ceci est aussi valable pour les participants ne pouvant rejoindre la manifestation le jour même. Dans ce cas, les actes de la conférence vous seront envoyés. Le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci dans ce cas de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en vous rendant sur notre site kpmg.fr/rubrique « Gérer vos données ».

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, ou aucune communication KPMG merci de bien vouloir envoyer un email à fr-privacy@kpmg.fr en indiquant en objet de ce mail le nom de l'événement.

* « KPMG » désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Egho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.